L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 JANVIER 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 11 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à l'entrepôt No 74, rue Ste Anne—un lot de meubles et d'effets.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée—grande vente de bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tourné, au Importers' Bonded Warehouse,—cerises à l'eau de vie, sardines, etc.

Par D. E. Morphy, 24 rue St Louis — meubles, sans réserve.

Par le même, au No 47 de la rue des Magasins—mousse noire.

Par S. Gainault, dans le Passage de la Bourse, en face l'Hôtel St. Louis—buggy et cheval.

ATTENTION!!

Le shérif procédera aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M., à son entrepôt No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'un lot de meubles et d'effets.

ATTENTION!

Vente à 10 heures ce matin, pour compte de qui il appartiendra, de choux, chocolats, raisins, aussi, sardines, cerises, câpres, etc., par Eugène Tourné.

Meubles de Maison.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents.

AVIS.

L'*Abeille* ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner *à la semaine* avec les porteurs de l'*Abeille*.

SPECTACLES.

Samedi, 11 Janvier 1873.

Opéra. A midi, La Grâce de Dieu; le soir, Les Jocrisses de l'Amour et la Papillonne.

Académie. A midi et le soir, Grand Cirque Robinson.

Variétés. A midi, Marie Jeanne; le soir Julius Cæsar.

St. Charles. A midi et le soir, Les Sonneurs de Cloche.

Musée d'Anatomie—10 rue St-Charles.

Organisation de la Législature.

L'INAUGURATION DU GOUVERNEUR McENERY.

Huit des anciens sénateurs de la Louisiane sont venus, hier, se joindre à la Législature légale, réunie dans la Salle des Odd-Fellows, ce qui a permis au Sénat de se constituer définitivement. Les deux Chambres réunies ont procédé au dépouillement des votes donnés le 4 novembre 1872, pour les places de gouverneur et de lieutenant gouverneur, et ont officiellement déclaré le colonel McEnery élu comme gouverneur de la Louisiane et M. D. B. Penn élu comme lieutenant gouverneur.

C'est lundi prochain, 13 janvier, que, conformément à la Constitution, le nouveau gouverneur doit entrer en fonctions. Il sera formellement inauguré dans la séance de la législature de ce jour, à midi, et présenté, en cette qualité à la population qui est invitée à se trouver réunie sur la place Lafayette.

Nous croyons qu'il convient de donner à cette inauguration tout l'éclat possible. C'est la délivrance de la Louisiane qu'il s'agit de célébrer et une illumination générale nous paraît être le meilleur moyen pour la population de manifester sa joie et sa satisfaction.

Les affaires qui sont complètement paralysées depuis quelques jours, reprendront leur essor le jour même où il sera certain que le nouveau gouvernement est établi définitivement. C'est là l'opinion qui prévaut généralement.

Nous sommes d'avis que, pour arriver à ce résultat si désirable, notre législature doit agir avec prudence et sagesse. La Louisiane a tout intérêt à ce que l'harmonie se rétablisse entre son gouvernement et l'administration fédérale à Washington.

La législature doit donc éviter tout ce qui pourrait la placer dans une attitude d'hostilité envers le parti qui a la majorité au Congrès et envers le pouvoir exécutif. Ce qui nous importe, avant tout, c'est d'obtenir une liberté d'action pleine et entière pour accomplir les réformes intérieures dont nous avons un si urgent besoin. C'est à ce but que nos législateurs doivent tendre et il leur faut pour y arriver éviter de commettre la moindre imprudence et adopter une politique toute de sagesse et de conciliation.

Bonnes Nouvelles de Washington.

Le gouverneur McEnery a reçu, hier matin, la dépêche suivante:

Washington, 10 janvier — Hon. John McEnery: On désire et on compte que vous serez inauguré lundi prochain, jour régulier. Notre cause gagne de la force rapidement et nos amis sont triomphants.

E. B. Wheelock,
Walker Fearne,
A. C. Janin,
P. M. Baker,
Durant Daponte.

Banque Nationale Mutuelle.—Nous publions dans nos colonnes le second bilan semi-annuel de la Banque Nationale Mutuelle, dont M. Paul Fourchy est le président. Les opérations de cette institution ont été très satisfaisantes comme l'indique le second dividende semi-annuel de 6 1/2 pour cent accordé aux actionnaires et le dividende, semi-annuel aussi, de 1 1/2 0/0 aux déposants. Le chiffre des prêts et escomptes dépasse un million et le montant des dépôts individuels est de $1,746,446, ce qui indique la faveur dont jouit cette institution monétaire. La participation des déposants aux bénéfices a été une innovation heureuse et elle a contribué au rapide succès de la banque fondée par M. Fourchy. M. Albert Baldwin est le vice-président de la Banque Nationale Mutuelle et M. Joseph Mitchell en est le caissier. Les directeurs sont MM. P. Maspero, Jno. D. Cobb, Adolphe Meyer, Albert Baldwin, Jno. T. Hardie, Chas. Lafitte, P. Poursine, Paul Fourchy et Ernest Miltenberger.

— M. B. T. Walshe, propriétaire du charmant magasin situé rue du Canal, No 110, nous a montré le plus bel assortiment de robes de chambre et de paletots *négligé* que nous ayons jamais vu. Le choix des dessins, l'élégance de la coupe et la solidité de la confection, sont irréprochables. Les dames et les messieurs qui ont des cadeaux à faire à leurs amis, devraient aller examiner ces beaux articles. M. Walshe a aussi des costumes *fantaisie*, pour enfants, sur lesquels nous appelons l'attention de nos lecteurs et de nos lectrices.

Assessment. — Nos 119, 120 et 121. Voyez la colonne des notices spéciales—mort de G. Ed. Sheppard, Mrs Maria Riedinger et P. A. Gluck. Payable au bureau de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, No 19, rue du Camp. Le montant payé depuis l'organisation en août 868, $290,250.

☞ Chapeaux pour enfants, à bon marché, au Robt. E. Lee, coin St Louis et Royale. Succursale: coin Magasins et St-André.

— Les journaux de Dijon racontent un trait de générosité de M. Lyons, fils de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris.

L'honorable gentleman a remis aux comités alsaciens-lorrains de Dijon et de Belfort une somme totale de 45,000 fr.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* pense que la proposition de faire déclarer par le Congrès que la Louisiane n'a pas une forme républicaine de gouvernement serait une solution fausse et mauvaise. Ce que veut notre confrère c'est qu'il soit reconnu que l'intervention du juge Durell et celle des troupes fédérales sont des actes inconstitutionnels et arbitraires. Il repousse toute solution évasive, tout compromis; il faut, dit-il, continuer l'agitation jusqu'à ce que les choses soient remises dans l'état où elles étaient. Du succès dépend la cause du self-government qui n'intéresse pas seulement la Louisiane mais toute l'Union.

Le *Picayune* consacre un article biographique à Napoléon III, dans lequel à côté d'observations justes nous trouvons des critiques trop sévères ou des appréciations, à notre sens, erronées. Par exemple, nous croyons que sans la reculade de l'Angleterre la politique de Napoléon III en Amérique eût eu des résultats d'une grande portée. Son expédition du Mexique mérite d'être jugée à un point de vue autre que celui auquel s'est placé M. Jules Favre qui l'a critiquée non en homme d'Etat mais en avocat de police correctionnelle.

Le *Times* consacre un article de trois colonnes à Napoléon III: sans partager toutes ses appréciations, nous nous plaisons à reconnaître qu'elles sont généralement écrites dans un sincère esprit d'impartialité.

C'est très bien de prêcher une politique commerciale libérale, mais le *Times* va trop loin quand il dit que les autorités municipales n'ont pas le droit d'imposer une taxe au commerce, ni une servitude sur les débarcadères publics. Nous sommes partisans de taxes aussi légères que possible sur toutes choses, mais lorsque la propriété foncière est obérée au-delà de ce qu'elle peut supporter, nous ne trouvons pas juste qu'on veuille lui faire supporter tout le fardeau des impôts. La ville a incontestablement le droit de tirer un revenu de l'usage des propriétés municipales; il est de son intérêt, bien entendu, de faciliter le commerce et la navigation précisément pour augmenter ce revenu, de même qu'il est de son intérêt de dégrever la propriété foncière pour augmenter le chiffre de la population.

Le *Republican* proteste contre l'importation dans le pays des vieux ou nouveaux sujets de discorde qui divisent les partis ou les sectes en Europe. Nous n'avons que faire, dit-il, que les Froude et les Burke viennent raviver aux Etats-Unis les vieilles querelles des Fergus et des O'Brien, et il ne convient pas davantage que les communards viennent agiter notre pays avec leurs manifestes, encore moins qu'ils cherchent la solution de leurs théories socialistes dans l'incendie des villes américaines. Nous sommes d'accord avec le *Republican*; une fois n'est pas coutume. Nous ferons mieux de ne pas poursuivre l'examen de la page éditoriale de ce journal, car cet accord cesserait aussitôt.

Adresse des Six Sénateurs à leurs Constituants.

Voici le texte de l'adresse par laquelle six des anciens sénateurs de la Louisiane expliquent à leurs constituants les raisons qui les ont portés à quitter la réunion du Mechanics' Institute pour venir se joindre aux autres sénateurs réunis dans la salle des Odd-Fellows:

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1873.

A nos concitoyens du peuple de la Louisiane:

Nous considérons de notre devoir dans la condition anormale présente des affaires, de soumettre à nos constituants et au pays les raisons qui nous font adopter la ligne de conduite que nous avons résolu de suivre. Nous sommes républicains et nous croyons dans une forme républicaine de gouvernement; nous avons agi avec le parti national républicain, mais nous ne pouvons sanctionner la politique qui a été suivie dans cet Etat par la fraction de notre parti dirigée par la Douane et par le gouvernement de Pinchback, et nous croyons qu'aucune personne ni aucune classe bien pensante, à quelque opinion politique qu'elle appartienne, puisse les soutenir dans les grossières violations des droits du peuple et dans leur politique aventureuse et intolérante.

Nous considérons l'organisation du Sénat et de la Chambre comme révolutionnaire. Des sénateurs notoirement élus ont été déplacés et ceux qu'ils avaient battus mis à leur place. Des membres de la Législature rapportés comme élus par les deux bureaux, ont été mis de côté et leurs places remplies par les candidats battus.

Une législation proscriptive a été adoptée à la hâte, des proclamations interdisant le paisible ensemblage des citoyens ont été lancées par un Exécutif qui occupe son poste sans aucune ombre de droit, et la volonté populaire a été défiée et outragée au point que nous sentons que nous ne pouvons plus longtemps agir avec un corps, ou appuyer un Exécutif qui, dans des intérêts de parti, entérreraient jusqu'au dernier vestige de la liberté.

La question de savoir qui constitue le bureau légal des retours et subordonnée à la question de savoir quels sont les retours. Les commissaires des retours peuvent admettre ou rejeter des personnes avec ou sans les retours, mais les retours serviront eux-mêmes à décider. Nous nous sommes assurés que Lynch, Hawkins, Longstreet et Herron ont formé une conspiration pour déclarer M. Kellogg et sa liste élus, et qu'ils ont ainsi fait sans avoir les retours officiels de l'élection, et qu'ils admettent que leur action est basée sur des notes et memoranda et des affidavits entièrement étrangers aux formes légales, et quand nous voyons de telles violations de la loi accomplis par ces prétendus officiers de retours, et quand nous voyons que Longstreet est immédiatement nommé à un emploi avec $6000 de salaire par an, qu'on donne à Herron le bureau de conservateurs des hypothèques de la paroisse d'Orléans qu'il avait demandé à McEnery comme compensation en avance pour compter les retours dans son intérêt, la quelle proposition monstrueuse avait été refusée; quand nous voyons que Hawkins est immédiatement nommé juge d'une cour avec un salaire de $5000 par an; quand nous voyons qu'un fils mineur de Lynch est immédiatement nommé inspecteur de bestiaux, emploi valant au moins 12,000 par an, il est évident que l'action du bureau a été le résultat d'un marché de corruption, et que ces nominations ont été accordées en retour d'une prostitution officielle.

Le Sénat ayant été illégalement organisé par les usurpations révolutionnaires et violentes de P. B. S. Pinchback, qui n'était pas le président ni même membre du Sénat, et qui a appelé et assermenté comme sénateurs des personnes qui avaient été notoirement battues au mépris des protestations d'une grande majorité des sénateurs anciens et qui seuls avaient le droit d'organiser le Sénat, et en opposition avec la règle établie deux ans avant pour l'organisation du Sénat sur la motion du dit Pinchback lui-même alors sénateur; et prenant en considération le bien public et les intérêts de nos constituants, nous nous sommes retirés du corps avec lequel nous avions agi jusqu'ici et nous prendrons dorénavant place dans le Sénat qui, nous le croyons, représente véritablement le peuple de l'Etat.

Sam. M. Todd,
Sixième District Sénatorial.
H. L. Swords,
Huitième District Sénatorial.
L. B. Jenks,
Douzième District Sénatorial.
Thos. H. Noland,
Quatorzième District Sénatorial.
Robt. Worrell,
Seizième District Sénatorial.
O. F. Hunsaker,
Septième District Sénatorial.

Prix très modérés.—Toutes les belles marchandises qui font briller les étalages de la rue du Canal ne sont pas destinées à l'usage des dames, bien que ces marchandises-là occupent le plus d'espace et tiennent le premier rang; il y a aussi dans les magasins de la même rue des stocks très riches composés d'articles pour les messieurs et nous citerons, entre autres, le stock de MM. Hébert-Miret & Pinsard, rue du Canal 141, qui offre un choix magnifique de ces marchandises, aux prix les plus modérés. Voyez l'annonce.

☞ Accourez tous au Robt E. Lee. Vous y trouverez des chapeaux pour hommes et jeunes garçons à un bon marché sans précédents.

— Une lettre de Saint-Pétersbourg, publiée dans le *Moniteur prussien*, mentionne un fait assez piquant qui s'est passé dans un déjeuner d'officiers russes et prussiens. Ces derniers étaient là à l'occasion de la fête de Saint-George. Après un toast porté par le prince d'Oldenbourg au roi de Prusse, un colonel prussien, M. de Bœhn, a porté ce second toast en français à l'empereur Alexandre.

La mort de Napoléon III.

On trouvera, dans nos dépêches, de nouveaux détails sur la mort de Napoléon III. Notre édition d'hier ayant été épuisée, nous reproduirons dans notre édition de dimanche, notre article biographique sur l'empereur Napoléon.

L'Oncle Sam.

Tel est le titre d'une nouvelle comédie de Victorien Sardou qui n'a pas encore été jouée mais qui fait déjà beaucoup de bruit par suite d'une indiscrétion du *Figaro* qui, dans son numéro du 14 décembre, donne à ses lecteurs, sous la date du 20 janvier 1873, le compte-rendu anticipé de la première représentation. Nous donnerons dans notre édition de demain, dimanche, cette analyse de la nouvelle œuvre de Sardou.

Théâtre de l'Opéra.—On donne en matinée aujourd'hui, *La Grâce de Dieu*, avec Mlle Miller, dans le rôle de Marie.

Ce soir, le programme comprend: *Les Jocrisses de l'Amour*, vaudeville en 3 actes, et *La Papillonne*, comédie en 3 actes, de Sardou.

Demain, grand spectacle, composé de: *Marie-Jeanne*, drame populaire en 6 tableaux, un intermède et *Les Amours de Cléopâtre*, vaudeville en 3 actes.

Le Révérend Père Burke.—Ce grand dominicain, que son éloquence a placé au premier rang parmi les prédicateurs du pays, fera une autre lecture, à l'Eglise St-Patrick, jeudi soir prochain, sur "Les Trois Grands Maux du Dix-Neuvième Siècle et leur Remède." Dimanche soir, le Père Burke prêchera aussi sur "L'Eglise Catholique non le Danger, mais le Salut de la Grande République Américaine," au même endroit. 5f

Augmentez votre capital.—Sur tout dépôt d'or ou d'argent un intérêt en or ou en argent est alloué pour quelque somme que ce soit, à la Banque d'Epargnes, rue du Camp 51. On garde dans des lieux secrets ou on thésaurise beaucoup de petites sommes qui placées à la Banque d'Epargne donneraient aux propriétaires une fortune. Une piastre seulement épargnée par semaine fera en vingt-cinq ans, avec l'intérêt de la Banque d'Epargne, un capital de plus de trois mille piastres.

☞ Bon marché fabuleux! Chapeaux à moitié prix! au Robt E. Lee, coin St Louis et Royale. Succursale: coin Magasins et St André.

Législature de la Louisiane.

SESSION RÉGULIÈRE.

Séance du 10 Janvier 1873.

SÉNAT.

A midi un quart, la séance est ouverte sous la présidence de l'Honorable Hugh J. Campbell.—14 sénateurs présents ne formant pas un quorum, sur motion de M. Voorhies, le Sénat entre en séance secrète.

A une heure et demie, la séance secrète est levée et les sénateurs Hunsaker, Swords, Jenks, Todd, Worrell et Noland, ayant abandonné la Pseudo-Législature du Mechanics' Institute, et s'étant joints à la Législature du peuple, ils complètent le quorum voulu, qui permet au Sénat d'annoncer à la Chambre qu'il est dûment organisé et prêt à conférer avec elle.

Sur l'invitation d'un comité de la Chambre, le Sénat s'ajourne pour permettre aux sénateurs d'assister au compte des votes de l'élection du gouverneur et du lieutenant-gouverneur, le 4 novembre dernier.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

L'appel nominal constate la présence de 55 représentants.

L'orateur ayant annoncé la veille qu'il nommerait des comités permanents, il nomme MM. Strong, McDowell, Little, Shakespeare, Gardner et Cokerham, membres du comité des dépenses contingentes; et MM. Elam, Pride, Timony, Davenport, Vickers, Foster, Fuselier, Gorman et Bowers, membres du comité de finance.

Les sénateurs venant de la prétendue Législature sont reçus par des cris de joie et d'enthousiasme, qui retentissent dans toute la salle.

M. Eustis offre alors la résolution suivante:

Attendu, que dans une dépêche du gouvernement fédéral, adressée au gouvernement espagnol, l'administration fédérale semblerait prendre une position ferme et déterminée relativement à l'île de Cuba, en affirmant sa détermination de protéger les droits des citoyens américains, de modifier la politique du gouvernement dans sa conduite envers ceux qui combattent pour l'indépendance cubaine, et d'insister sur l'émancipation promise des gens de couleur de l'île;

Attendu, que le peuple de la Louisiane ne peut voir avec indifférence la conduite du chef de l'Exécutif, à cause de ses sympathies, de sa position géographique et de ses intérêts commerciaux, sans lui prêter appui;

Résolu, que nous, membres de l'Assemblée Générale, nous nous engageons à donner au dit chef, l'appui moral et matériel du peuple de la Louisiane, en approuvant la politique déclarée par l'administration, concernant les relations de l'île avec le peuple et le gouvernement des Etats-Unis.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. McCaleb, un comité de trois membres est chargé d'informer le gouverneur de l'organisation de l'Assemblée Générale:

Sur motion de M. Zacharie, le Sénat est invité à assister au compte des votes des élections de gouverneur et de lieutenant-gouverneur tenues le 4 novembre 1872.

Le résultat des élections de plusieurs paroisses étant inconnu, un comité de 3 Représentants et de 2 Sénateurs est autorisé à s'en assurer et à en faire un rapport le plus tôt possible; et la Chambre s'ajourne au lendemain.

Pseudo-Législature.

Séance du 10 Janvier 1873.

SÉNAT.

Dix-neuf sénateurs répondent à l'appel, ce qui forme juste un quorum.

M. Butler présente un bill relatif aux affaires de levée et à la gérance des levées de l'Etat.

M. Brewster présente un bill pour l'expropriation dans le but d'acquérir des terres pour l'érection de phares, de stations de signaux, d'entrepôts et de stations de revenu, etc., lu deux fois et référé.

Sur motion de M. Ingraham, le Sénat entre en séance exécutive, et y reste pendant près de 3 heures.

Quand la séance exécutive a été levée, M. Brewster a présenté une résolution pour la nomination d'un comité spécial de trois, chargé de s'informer de la cause de l'absence d'un certain nombre de sénateurs et de faire un rapport demain (aujourd'hui).

La résolution est adoptée à l'unanimité par 22 sénateurs.

Le Sénat s'ajourne après cela.

CHAMBRE.

Soixante-neuf membres sont présents.

M. Souer fait un rapport favorable sur le bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer central de la Louisiane, avec amendements.

Le bill sera mis en discussion demain (aujourd'hui).

M. Grant présente une résolution portant que tous les membres de la Chambre des Représentants qui ont été élus et déclarés élus par le Bureau des retours, qui ne se présentent pas et ne se présenteront pas pour prêter serment d'ici au 14 janvier, seront regardés comme n'ayant pas été élus, et qu'une élection sera ordonnée pour remplir les vacances.

Référée au comité des élections.

La proposition de M. Gair pour confirmer les membres déclarés élus par le Bureau des retours ou admis par le comité des élections est déposée sur le bureau, sujette à appel. 54 ont voté pour et 4 contre.

M. Demas donne avis qu'il présentera un bill pour l'abolition de la Compagnie de la loterie de l'Etat.

M. Hubeau présente un bill pour une paroisse de Jefferson sur la rive droite du fleuve.

M. Blackstone, un bill relatif aux jurés dans l'Etat de la Louisiane.

M. Sartain, un bill permettant aux juges de paix de lever des amendes dans certains cas criminels.

Le bill permettant à la ville de la Nlle-Orléans de construire des écluses près de l'embouchure du Canal d'Orléans et du Bayou St. Jean, est adopté.

Le bill pour payer à F. J. Herron et J. W. Fairfax la somme de $4,000 pour services rendus comme secrétaire et assistant secrétaire d'Etat, est adopté.

La résolution pour nommer un comité réuni chargé de prendre des mesures nécessaires pour l'inauguration du gouverneur élu, est adoptée également.

M. Rodriguez présente un bill chargeant l'avocat-général d'instituer une action contre F. J. Herron, remplissant tout récemment les fonctions de secrétaire d'Etat, et contre J. W. Fairfax et A. Woodward, assistants-secrétaires, pour recouvrer une somme d'environ $4000 qui leur a été payée pour leurs services. Ces services étant illégaux, ne leur donnent aucun droit au salaire reçu. Référé au comité judiciaire.

La Chambre alors s'ajourne à samedi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La situation, depuis hier, s'est encore améliorée, et la Législature du peuple est maintenant complètement organisée.

Vers deux heures, hier après-midi, les sénateurs McMillen, Jenks, Noland, Swords, Todd, Warrell et Hunsaker ont quitté le Mechanics Institute et se sont rendus à la salle des "Odd-Fellows" où ils ont pris leurs sièges dans le Sénat légal.

Ces sénateurs ont publié une adresse à leurs constituants, dans laquelle ils déclarent qu'il leur est impossible de sanctionner les actes du parti de la Douane et du gouvernement de Pinchback, qui sont entachés de fraude et d'illégalité, et qu'à leur avis leur place est au milieu des membres de la Législature élue par le peuple.

Cette nouvelle a produit une profonde sensation dans la ville, et l'assemblée du Mechanics' Institute ne sait plus à quel parti se résoudre.

On dit que Sa Majesté Pinch Ier, majesté bien déchue à l'heure qu'il est, en est devenu presque blanc de colère et de peur.

La perspective devient de plus en plus sombre en effet dans l'édifice de la rue Dryades, puisque les quelques blancs qui se trouvaient mêlés à la foule des noirs, abandonnent graduellement ces derniers à leur malheureux sort. S'il faut en croire la rumeur, les pensionnaires de l'ancienne maison d'Etat sont tout à fait à bout de ressources et ne demanderaient pas mieux que de venir chercher un refuge dans la Législature du Peuple.

Ces pauvres diables n'ont plus un sou vaillant et sont sérieusement menacés de famine.

Nous nous attendons à les voir manquer de quorum aujourd'hui, malgré les fraudes monstrueuses qu'ils ont commises pour se procurer des sénateurs et des représentants qui n'ont pas été élus.

Décidément, l'étoile de Kellogg a pâli, et si l'honorable sénateur des Etats-Unis a donné, à l'avance, sa démission, afin de pouvoir assumer lundi les fonctions de gouverneur de la Louisiane, il se pourrait bien qu'il se soit trop hâté, et qu'il ait, comme le chien de la fable, lâché sa proie pour l'ombre.

Le juge Durell revient encore une fois sur le tapis. Nous voudrions n'avoir jamais à prononcer son nom.

L'estimable magistrat, dont tout le pays s'est occupé, depuis quelques semaines, est toujours resté fidèle au parti de la Douane, dont il est un des plus zélés champions.

On se souvient peut-être, que son Honneur, lors du procès de Kellogg contre Warmoth, avait déclaré, positivement, qu'il était disposé à entendre les plaintes de quiconque se présenterait dans les mêmes conditions que le sénateur des Etats-Unis; mais depuis ce temps, il s'est passé bien des choses, et M. Durell, qui ne se pique pas d'avoir une mémoire extraordinaire et qui ne craint nullement de se donner un démenti, a changé complètement d'avis. MM. Lea, Finney et Miller, avocats, ignorant ces circonstances et l'extrême facilité avec laquelle le juge contredit ses propres assertions quand elles peuvent nuire au succès de la cause qu'il a intérêt à défendre, ont été le trouver jeudi, pour lui porter une pétition du lieutenant-gouverneur Penn, dans laquelle celui-ci déclare que le bureau de retours radical a frauduleusement soustrait quinze mille votes qui avaient été donnés en sa faveur, pour les additionner au montant des votes déjà reçus par Antoine.

Son Honneur, après avoir réfléchi pendant quelques minutes, a répondu à ces messieurs, qu'il prendrait la chose en considération.

Nous savons ce que cela veut dire.

Nous avons appris de source certaine que le bandit qui a été arrêté mercredi soir, après avoir fait tant de bruit, et qui a déclaré s'appeler Martinez Valigo, n'est autre que le fameux Bertin impliqué il y a quelques mois avec son ami Capleville dans le vol de la maison Rochereau.

Les officiers et les gardiens de la prison de paroisse l'ont parfaitement reconnu hier soir.

Cet audacieux coquin, après un voyage en France, avait été arrêté à New York puis remis en liberté.

Il n'était arrivé à la Nouvelle-Orléans que depuis deux semaines, environ, et, comme on le voit, il n'avait pas perdu son temps.

Bertin est un homme dangereux, qui ne recule devant aucun obstacle pour accomplir un vol, et il est à désirer que justice soit enfin faite de ce misérable.

Sa nature dépravée le rend incapable de tout sentiment de repentir. — Acquitté une fois déjà pour un crime passible de la peine de mort, son mauvais penchant l'a entraîné de nouveau dans cette carrière aventureuse qui, tôt ou tard conduit au gibet. Toute clémence à son égard ne servirait maintenant qu'à l'enhardir davantage, coupable de récidive, il est indigne de pitié.

Le jury, dans l'affaire de Didio Baptiste et de Francis Martini, accusés de meurtre sur la personne d'Antonio Carafa, le 12 août 1872, s'est présenté hier matin devant le juge Abell, président la Cour Criminelle, et a demandé d'autres instructions. Le juge a déclaré qu'à son avis les charges étaient suffisamment prouvées pour autoriser un verdict de culpabilité. Le jury s'est retiré alors et a reparu un quart d'heure plus tard avec un verdict portant que les prisonniers étaient coupables, mais demandant l'exemption de la peine de mort.

M. Atocha, avocat de la défense, s'est opposé à ce que le verdict fut accepté, parce que le terme du jury qui l'avait rendu était expiré.

Une jeune femme employée comme domestique dans la maison située au coin de la rue Huitième et de la rue Colisée, voulant prendre du charbon hier matin dans une sorte de hangar, a trouvé le corps d'un petit enfant déjà en décomposition.

Elle a fait aussitôt sa déposition à la station de police de son district.

Des perquisitions ont été faites immédiatement et on a découvert que l'enfant avait été tué selon toute probabilité par la mère, une femme de couleur du nom d'Annetta Woods, et son cadavre caché sous un monceau de charbon.

Des mesures ont été prises pour arrêter la femme.

Un incendie s'est déclaré hier matin, vers neuf heures et demie, dans la cuisine de la maison située au No 80, rue Dryades, occupée par un certain J. Esportuna, qui s'en servait comme d'une salle de bal et qui y tenait un café. Les flammes se sont étendues avec une grande rapidité et la bâtisse a été entièrement détruite. Les pertes sont évaluées à $1500 pour la cuisine et à $3000 pour la maison, qui a été considérablement endommagée. Elles sont partiellement couvertes par une assurance de $2500 à la compagnie Mutuelle d'Amérique.

Pendant un moment, il y a eu beaucoup d'excitation, et la maison en flammes a été entourée par un grand nombre de personnes. La proximité du théâtre National avait donné lieu de croire que les internationaux voulaient mettre à exécution le plan exposé dans une lettre anonyme adressée à l'ingénieur en chef du département de l'incendie, dont il a été fait mention déjà. Graduellement les craintes de la foule se sont dissipées.

Les catholiques de la ville feront, dimanche, une grande démonstration en l'honneur de l'ouverture du troisième concile provincial.

La procession se formera rue du Canal à neuf heures du matin, sous la direction de M. Gustave LeGardeur, le grand marshal, et suivra l'itinéraire suivant pour se rendre à l'archevêché: rue Royale jusqu'à Hôpital, Hôpital à Chartres et de Chartres à l'archevêché.

Un couple, portant le nom de Wilcox, a été conduit hier devant le recorder Houghton, accusé d'avoir aspergé d'eau bouillante Minnie Sherlock, à propos d'une parole trop vive. Nombre de témoins ont été entendus et le recorder a pris l'affaire en considération.

TEMPÉRATURE. — 10 janvier 1873. Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	40	5
12 M.	56	14
3 P. M.	58	15
6 P. M.	55	13

La dissolution. — Le 30 mars 1796, la Convention nationale votait la suivante:

"Seront punis d'un emprisonnement de *trois mois*, au plus, les colporteurs ou vendeurs d'écrits tendant à la dissolution de la Convention, quand ils auront déclaré l'auteur de l'écrit.... Quant à ceux qui n'auront pas fait cette déclaration, ils seront punis de *deux ans de fer*."

Rappelons, seulement pour mémoire, le décret de germinal an IV, lequel punit de mort les pétitionnaires dissolutionnistes. Autres temps! autres mœurs!

Le Moniteur Scientifique du 15 octobre dernier annonce qu'un brevet d'invention vient d'être pris par un Médecin, ancien préparateur des Cours de Chimie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, pour une découverte qui est appelée à rendre d'utiles services à nombre de personnes.

C'est une Eau de Toilette nommée *Hydrocérasine* ou *Modérateur de la Sueur*, ses propriétés consistent à faire disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la transpiration.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des Engelures.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermit les organes et calme les démangeaisons.

En gros: chez Philippe & Cie, 36, rue d'Enghien, à Paris. — Chez les Parfumeurs. — *Nouvelle Orléans*: Ducongé et Monrose.

☞ Dans l'âge d'or de la jeunesse, préservez la beauté de vos dents en usant du SOZODONT, et lorsque vos cheveux grisonneront et que vos yeux commenceront à perdre de leur éclat, votre bouche, jeunes filles, montrera encore deux rangées de dents d'un ivoire sans tache.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, No 19, de la rue du Camp. Nlle-Orléans, 7 janvier 1873. Avis est donné aux membres de cette Société de la mort de G. W. SHEPPARD, décédé, à la Nlle-Orléans, le 28 juillet 1872; de la mort de Mme Maria RIEDINGER, décédée à la Nlle-Orléans, le 4 juillet 1872, de la mort de P. A. GLUCK, décédé à la Nlle Orléans, le 1er août 1872. Ils sont priés de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la Compagnie, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1 25, sur chacun de ces décès, d'ici au 11 février 1873 à 4 heures de l'après-midi.
8ian—au 12. R. W. YOUNG, secrétaire.

B. T. WALSHE,

IMPORTATEUR et MARCHAND de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour messieurs. CHEMISES faites de sa manufacture. VÊTEMENTS pour jeunes gens et enfants, et LINGE DE DESSOUS à prix modérés.
B. T. WALSHE,
16déc—1mPP 110, rue du Canal, près de Chartres.

TAPIS ET RIDEAUX.

17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS,
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES etc., etc.
4janv—4f—PP

J. SAGET, Armurier,

198 Rue de Chartres, 198
Chemisées de Fusil, bien connues, de sa fabrique. Capsules françaises, G. D. & F. I., lère qualité. Cartouches et Cartouches anglaises E. B. Un lot de Revolvers améliorés par SAGET.
28déc—1m—PP

Società di Mutua Beneficenza Italiana.—Sono invitati i membri della sud. Società ed assistere DOMENICA 12 corrente, alle ore 11 A. M. alla riunione generale a norma dello Statuto, nella sala della Società all'angolo Chartres e St Louis. Si richiede puntualità, dovendosi procedere alle elezioni degli Ufficiali per l'anno 1873.
10jan—3 Il Secretario E. TROIS.

Association des Enfants de Marie.—L'assemblée mensuelle de la Société aura lieu à cause de la réunion du Concile. La prochaine réunion aura lieu le second dimanche de février.
10 jan 3

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.—Les Officiers et Membres de cette association sont requis de se réunir à leur salle (Stonewall Jackson Hall), rue des Champs Elysées, DIMANCHE, le 12 du courant, à midi. Des affaires importantes par le Président seront soumises aux membres.
Par ordre de W. T. DEAN, Vice-Président.
John R. Léonis, Assist-Secrétaire. 11 janv—2t

Association de l'Hôtel St-Louis.—La première élection des sept membres du Conseil de cette Société aura lieu le PREMIER JOUR DE FEVRIER, dans le bureau de l'Association, entre dix et deux heures.
H. DANSEREAUX, Secrétaire.
11janv—10f

Comités Réunis des Démocrates, Réformistes, Libéral, et Comités de Paroisse, Clubs indépendants et Club d'Orléans.—Les membres des Clubs Démocrates, Réforme et Libéral, et ceux des Clubs Indépendants et d'Orléans, ainsi que tous les Présidents des Clubs auxiliaires de Paroisses et de la Ville, sont requis de s'assembler dans les salles de l'Association Lafayette, No 26 rue du Camp, aujourd'hui SAMEDI, à cinq heures du soir.

WM. STEVENSON,
Prés. du Comité Démocratique de Paroisse.
R. E. POMMAN,
Prés. du Comité de Réforme de Paroisse.
L. E. LEMARIE,
Président du Comité Libéral de Paroisse.
M. HERMAN,
Président des Clubs Indépendants.
8. VERGES,
11 janv—1f Président du Club d'Orléans.

PROGRAMME
—DE—
L'OUVERTURE DU TROISIÈME CONCILE PROVINCIAL DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Grand Marshal—G. LE GARDEUR, Jr. et ses aides.

Première Division—C. F. KINSLAYE, Marshal.

La première division se composera des sections de l'Union Catholique Militante et d'autres Sociétés de la Paroisse de la Très Sainte Trinité.

Deuxième division—M. HENRY EXERS-TINE, Marshal.

La deuxième division se composera des sections de l'Union Militante Catholique de la Paroisse Ste. Marie de l'Assomption, du Maria Himmelfahrt Verein, de la Société Catholique Allemande de Bienfaisance et de la section de l'Union Catholique militante de la Paroisse St. Henry.

Troisième Division—J. G. DEVEREUX, Marshal.

Cette division se composera des sections de l'Union Catholique Militante, Paroisse de St-Alphonse, et les sections des paroisses de St-François de Sales et de St-Bosère.

Quatrième Division—W. H. BYRNES, Marshal.

Cette division se composera de la Société Catholique d'Abstinence Totale, les sections de l'Union Catholique Militante des Paroisses de St-Jean-Baptiste, St-Michel, St-Joseph, St-Patrice, l'Annonciation, St-Augustin, la Cathédrale, Ste-Marie, Ste-Anne, des Catholiques de la Paroisse Ste-Thérèse et des Catholiques en général.

ORDRE DE FORMATION.

Les Sociétés s'assembleront DIMANCHE PROCHAIN, 12 du courant, à neuf heures du matin, dans la rue du Canal, où se présenteront au Grand Marshal qui leur assignera leurs places.

ROUTE.

La procession se mettra en marche à neuf heures et demie; elle descendra la rue Royale jusqu'à la rue de l'Hôpital qu'elle montera jusqu'à la rue de Chartres et montera la rue de Chartres jusqu'à l'Archevêché. Lorsque la queue de la première division arrivera à l'Archevêché, la procession s'arrêtera afin de permettre à Sa Grâce, avec ses évêques suffragants, leurs théologiens et le clergé escorté du Conseil diocésain de l'Union Catholique militante, de se joindre à la procession. Celle-ci reprendra sa marche et montera la rue de Chartres jusqu'à la Cathédrale.

En entrant dans l'église, la première division occupera la nef et ouvrira les rangs; la deuxième division occupera l'aile droite, la troisième division l'aile gauche et la quatrième division les galeries.

A la fin des cérémonies, la procession se reformera dans le même ordre et se rendra à l'Archevêché.
G. LEGARDEUR Jr.,
11jan—2f. Grand Marshal.

Dépôts d'Or,

BANQUE D'EPARGNES
DE LA LOUISIANE.

51........Rue du Camp........51

Les dépôts d'or dans le Département des Epargnes portent
INTÉRÊT EN OR
et sont remboursés en or, sur demande.
La même règle s'applique aux
DÉPOTS D'ARGENT.
11janv—2f—PP

Avis,

Je préviens le public que je ne serai responsable d'aucune dette que ma femme pourrait contracter en mon nom, vu qu'elle a quitté mon domicile pour divorcer en cour, le 4 courant.
PAUL PAGOT.
Nlle-Orléans, 11 janv. 1873. 11janv—1f

CLOTHING

CHOIX CONSIDÉRABLE
DE
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour Hommes et Jeunes Gens,
A 25 pour cent meilleur marché que partout ailleurs, chez
C. LAZARD,
Encoignure Ste Anne et Vieille-Levée,
En face du Marché Français et de la Place Jackson.
16déc—1m

CLOTHING

Grande Foire Diocésaine,

SOUS LA DIRECTION DE MGR. PERCHÉ.

POUR bâtir des Ecoles paroissiales et une salle pour les associations catholiques; commençant le 16, et finissant le 21 du mois courant, à la Salle de l'Exposition, et à la Loge de la Paroisse Unie, rue des Remparts.
Prix d'entrée.......25 cts
10janv au 18.

Eglise St-Patrick.

LECTURES PAR LE REV. PÈRE BURKE.

JEUDI SOIR, 9 janvier, à sept heures et demie: les trois grands maux du dix-neuvième siècle et leur remède.
DIMANCHE SOIR, 12 janvier, à sept heures et demie:
Sur l'Eglise Catholique, non le danger, mais le salut de la grande République américaine.
Billets d'entrée.......... 50 CENTS ...
6janv—

98.... MATER ADMIRABILIS .... 98.

LE tirage de cette Loterie a eu lieu le 2 janvier, ainsi qu'il avait été annoncé dans l'ABEILLE, en présence de la nombreuse société qui remplissait la nouvelle école paroissiale de l'Annonciation.

C'est le numéro 98 qui est sorti gagnant. La personne qui possède le billet portant le numéro 98, est priée de se présenter à l'Ecole Industrielle du Troisième District, où le tableau restera exposé pendant trois mois. Passé ce délai on n'acceptera plus de réclamations.
4janv—2f

DÉBALLAGE D'ARTICLES POUR MESSIEURS.

HÉBERT-MIRET & PINSARD,
140 RUE DU CANAL.
Grand Assortiment
DE
LINGERIE, BONNETERIE, GANTERIE, CRAVATES, FAUX-COLS, BRETELLES, Manchettes, Mouchoirs et Foulards, Cannes, et Parapluies;
PARFUMERIE,
Chemises de Chapeau et Mayem, classe
Prix très modérés.
HÉBERT MIRET & PINSARD,
4dec—47 8 11 14 16 18 PP 140 Canal.

Société Française
DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE.

AVIS AUX EMIGRANTS FRANÇAIS.

Les cotisations des membres honoraires ayant été partiellement collectées, le Conseil d'Administration prévient les Français nouveaux venus, que le fonctionnement de la Caisse de bienfaisance de la société commence à dater de ce jour.

Cette caisse est destinée à leur payer le droit d'admission dans notre Société, ainsi que la quotité du premier mois,—s'élevant ensemble à cinq piastres.

Après leur admission, ils seront, tout comme tous les autres sociétaires, de payer une quotité d'une piastre par mois.

Pour être reçus par l'intermédiaire de cette caisse, ils devront faire leur application avant l'expiration des trois mois qui suivront leur arrivée dans cette ville, et réunir les conditions ci-dessous de l'Article 2 de notre Constitution:

—*Etre Français ou fils de Français, avoir moins de soixante ans, être en bonne santé et exempt d'infirmités, et justifier d'un caractère honorable.*

Il est bien entendu que l'aide de cette Caisse de bienfaisance n'est destinée qu'à ceux dont les ressources sont trop limitées pour payer eux-mêmes le droit d'admission.

Des lettres d'application imprimées leur seront fournies par tous les membres du Conseil, ainsi que par le Secrétaire et le collecteur. Ces lettres devront être signées par deux des membres honoraires, chargés de présenter les postulants.

Nous invitons tous les chefs d'établissements français et en général tous nos compatriotes, à prendre note de cet avis afin de le porter à la connaissance des nouveaux venus, dès leur arrivée dans cette ville.

Pour le Conseil d'Administration,
JOSEPH GIROD, Président.
A. BARNES, Secrétaire. 9 janv—M

Mulet Trouvé.

Jeudi, 9 janvier, à 5 heures du soir, est entré, au No 163, rue des Ursulines, un mulet.

Le propriétaire peut le réclamer en payant les frais et en donnant des preuves comme quoi le dit mulet lui appartient. 11 janv—2f

PAYNE, DAMERON & CO.

A dater du 1er du courant, le Col. GEORGE MOORMAN et Mr. JOHN J. PARHAM deviennent associés. Les affaires de la maison se feront dorénavant sous la raison de
J. U. & H. H. PAYNE & CO.
J. U. Payne, | associés survivants de la maison Payne, Dameron & Co.
H. H. Payne, |
J. U. Payne, H. M. Payne, George Moorman, J. J. Parham. 9 jan—6f

On demande de suite

UN jeune homme capable de servir à la barre, connaissant Bourbon et Français.
9 janv—3f E. HIMBERT.

Demande d'emploi.

UN jeune français de 21 ans, actif et vigoureux, désire trouver à s'occuper de quelque façon que ce soit pour gagner sa vie. Il se contenterait d'un salaire modique. S'adresser par lettre à A. G., bureau de l'ABEILLE. 9 janv—3f

Avis.

L'ASSEMBLÉE annuelle de la SOCIÉTÉ DES ORPHELINES aura lieu, à l'Asile Poydras, le JEUDI, 16 janvier 1873, de midi à 3 heures de l'après-midi.
Par ordre des Directrices,
MME M. J. ANDERSON, Secrétaire.
9 janv—au 16

Université Washington et Lee,
A LEXINGTON, EN VIRGINIE.

LA seconde demi-session de l'Université commencera le 1er février.
Des arrangements spéciaux permettent aux élèves d'entrer au collège à l'époque désignée.
On paie la moitié du prix régulier.
Pour plus de détails, s'adresser à
WM. DOLD,
10jan—6f Commis de la Faculté.

BITTER DES ARABES,
PERFECTIONNÉ,
BREVETÉ S. G. D. G.

CE produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate; il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.
9 janv—1m

Juan Garcia Mora,
Négociant-Commissionnaire et Importateur
—DE—
TABACS DE LA HAVANE ET DU PAYS,
En Feuille;
Café, Sucre, et toute espèce de Produits de la Havane.
Au No. 182 de la rue Royale,
Entre les rues Conti et St. Louis—Nlle-Orléans.
9jan—4f

L. VIPLE,

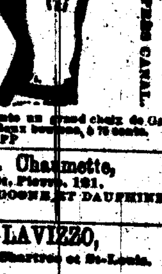

Actuellement en vente un grand choix de Gants de couleur à deux boutons, à 75 cents.
[illegible]—6Mo PP

Dr. J. Chaumette,
Rue St. Pierre, 121,
ENTRE BOURGOGNE ET DAUPHINE.
9jan—4f

J. LAVIZZO,
Encoignure Chartres et St-Louis.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa clientèle de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un bel choix de BIJOUTERIE, tels que: CHAÎNES, MONTRES, BAGUES, PARURES, ORFÈVRERIE, etc., qu'il vendra à un prix des plus modérés.

Les personnes qui ont des cadeaux à acheter sont priées de venir visiter avant d'acheter ailleurs.
22déc—1m

Attendu de Bordeaux, etc.

A Vendre, au débarquement, par les connaissements:
Par steamship MINNESOTA,
50 barriques VIN ROUGE "Léoville",
Par [illegible] HAMINOJA,
20 barriques [illegible] BLANC "Graves"
10 de [illegible] ROUGE [illegible]
10 de [illegible] "St. Loubès"
15 caisses [illegible] NONS de Paris,
[illegible] AYROUZE & BOIS,
[illegible] Aux "Mia-Store,"
31 déc—1m [illegible] Vieille-levée et Bienville.

LIQUIDATION POSITIVE
—DE—
Tout le STOCK de DÉTAIL,
Jouets et Articles de Fantaisie,
DE LA
GRANDE MAISON
GUEBLÉ & NIPPERT
137, Rue du Canal, 137.

Afin de porter toute notre attention et toute la puissance de nos ressources, aussi bien que les facilités obtenues dans les marchés européens par l'intermédiaire de notre maison de Paris, sur NOTRE NOUVELLE MAISON DE GROS, pour laquelle nos articles de printemps sont déjà en route, nous avons résolu, à partir d'aujourd'hui, la liquidation de tout notre STOCK DE DÉTAIL, lequel comprend le plus bel assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE et de VARIÉTÉ qui soit aux Etats-Unis aux prix coûtant d'importation, qui sont au moins 25 pour cent au-dessous du cours de New-York.

Nous saisissons cette occasion pour remercier nos amis et le public du bienveillant patronage qu'ils nous accordent depuis dix-huit ans.

Nous engageons aussi nos amis, les marchands de la ville et de la campagne, à profiter de ces avantages et de faire leur choix avant que l'assortiment complet ne soit épuisé.

Nous prenons également la liberté de les informer que notre MAISON DE PARIS s'occupera d'une manière encore plus attentive que par le passé, des COMMISSIONS D'ACHAT qui lui seront confiées; notre grande expérience des marchés européens est la meilleure garantie que nous puissions offrir pour la satisfaction de leur exécution.

Guéblé & Nippert.

Maison de Commission: No. 40, rue Paradis Poissonnière, Paris.

En conséquence de ce qui précède, nous invitons TOUT LE MONDE à venir acheter, au prix coûtant, les cadeaux de Noël et du Jour de l'An:
Jouets, Poupées,
Boîtes à ouvrage, de fantaisie,
Verrerie de Bohême, etc.
Rubans, Garnitures, Franges, Guipures et Dentelle valenciennes,
Bijouterie fantaisie,
Porte-cigares, Cave, Cannes pour messieurs,
Parapluies soie, etc., etc. 16déc—1m PP

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
—DE LA—
BANQUE NATIONALE MUTUELLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
106, RUE DU CANAL,
A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF

En caisse, monnaie courante	$ 72,744 45
En caisse, or	104,273 29
Prêts et escompte	1,060,944 65
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	400,000 00
Autres actions, bonds et hypothèques	3,600 00
Dû par les agents de réserve et l'achat	262,387 14
Dû par d'autres banques et banquiers	30,619 50
Propriétés foncières	7,670 00
Meubles et installations	14,264 61
Primes sur les bonds des Etats-Unis	72,247 20
Primes sur l'or	1,530 14
	$2,[illegible] 84

PASSIF:

Capital, payé	$ 500,000 00
Surplus	30,000 76
Circulation	349,900 00
Dividendes non réclamés	204 54
Dépôts individuels	1,746,446 87
Profits et pertes	48,[illegible]
	$2,[illegible] 84

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.

Deuxième Dividende Semi-Annuel,
Déclaré le 31 Décembre 1872.
6 1/2 pour cent aux actionnaires,
1 1/2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs:
P. MASPERO, JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB, CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER, P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.
10janv—3m—PP

CAPITAL COMPTANT,
200,000.

BANQUE D'EPARGNES DE LA LOUISIANE,
AU No 51 DE LA RUE DU CAMP.

Intérêt de 4 pour cent l'an sur toutes sommes de cinquante cents et au-delà.

Intérêt calculé TOUS LES TROIS MOIS.

Intérêt composé semi-annuellement.
10janv—1f PP.

ROBERT E. LEE
HAT STORE,
COIN ROYALE ET ST-LOUIS.
— Succursale: —
Coin Magasins et St-André.
20 déc—1m—6f p sam

NOUS DÉSIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 167 de la rue du Canal et s'assure qu'ayant le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus faible loyer et le moins de frais, BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison.
31nov—6 m—MD

WILLIAMS, RUPERTI & Co.,
180........Rue de la Commune........180

TIRENT sur les principales villes d'Allemagne, sur l'Angleterre, l'Irlande, la France, la Hollande, la Belgique, l'Espagne, l'Autriche, la Bohême, l'Italie, la Suisse, la Russie, la Suède, la Norvège, le Danemark, sur Alexandrie (Egypte), Alger (en Afrique), Beyrouth (Syrie), Smyrne (Asie), Madère, New York et San Francisco.
26déc—1m

Avis aux Expéditeurs.—Compagnie du Chemin de fer de Jackson et Great Northern.—Bureau du Fret, Nouvelle-Orléans, Lee, 26 décembre 1872.—Les colis dont les marques ne seront pas bien claires et bien lisibles, ne seront pas reçus au bureau expéditeur du chemin de fer de J. et G. N. Le nom du consignataire et la destination devront être inscrits sur le reçu de dray.

Le fret pour Memphis, St Louis, Louisville, Nashville et pour les endroits plus éloignés, sera reçu qu'avec un ordre de J. G. Mercy, agent contracteur du fret, bureaux, bâtisse Odd Fellows, rue du Camp.
29 déc—1m E. A. BURKE, Agent du Fret.

RICHARD FROTSCHER,
MARCHAND DE GRAINES
12 rue Dumaine,
Vend les célèbres Graines pour Jardinage, de BUIST, qui sont les plus estimées dans le marché du Sud. 6 janv—1m

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et débitant toute concurrence. 29déc—1m

M. WENGER a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il vient de recevoir les services des artistes distingués qui donneront des CONCERTS TOUS LES SOIRS, à son salon, No 11 de la rue Bourbon:
MLE THERESA,
MR. EMMER,
MME SUZANNE,
MME PELISSIER.
Les concerts commenceront samedi soir et dureront tout l'hiver.
5janv—1m

Great Southern Dollar Store,
167........Rue du Canal........167
250,000 ARTICLES NOUVEAUX à un Dollar, lesquels valent au-delà de cette somme [illegible]
31 déc—1m PP

J. A. D'HEMECOURT. HENRI CHAURANT

La seule Fabrique
DE
CONFISERIE
AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)
98... Rue Vieille-Levée... 98
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair).
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATE.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. P. Rhodé,
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE,
98 ....Rue Vieille-Levée........ 98
18nov—

Association d'Assurances Mutuelles
— DE LA —
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 104, rue du Canal.

QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
—1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,186 65	
" maritimes	134,358 18	
" de rivières	78,920 01	$530,475 84
En moins — primes non expirées	$235,929 14	
Primes remboursées	1,401 45	237,330 59
Primes nettes acquises		$313,145 25
Pertes par les incendies	$61,357 87	
" sur les mers	34,932 61	
" sur les rivières	5,081 10	
Réservé pour pertes non réglées	107,800	
	$109,861 98	
Réassurances	15,573 98	
Compte des dépenses	15,886 13	
Refaction (rebate)	3,501 95	
Profits et pertes	1,023 53	
En plus—2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	22,60	
En moins: Escompte et intérêt	17,871 91	4,821 01
		$10,[illegible] 53
Bénéfices nets		$203,[illegible] 75

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$37,782 94
En caisse	117,615 08
Billets et effets à recevoir	479,302 57
Actions et Bonds	115,732 [illegible]
Propriétés foncières	122,[illegible]
Primes en voie de collection	7,880 02
Assessment de 65 pour cent sur $292,175.99	189,914 39
Compte suspendu	30 00
Total	$1,165,840 57

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$539,790 82	
Primes sur la marine	374,313 80	
Primes sur les rivières	208,081 95	$1,122,205 57
Primes non expirées	235,929 14	
Primes rendues	3,[illegible]	[illegible]
Primes nettes acquises en 1872		$883,127 [illegible]
Pertes, dépenses, réassurances, refaction (rebate), etc.		
Premier quartier	$169,147 50	
Second do	110,183 43	
Troisième do	79,385 81	
Quatrième do	210,[illegible]	[illegible]
Profit net de 1872		$313,[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $291,175 99; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Chs. De Ruyter,	J. Eslé,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
H. F. Michon,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Bocchi,
S. Cambon,	J. B. Levert,

8 janv—3m PP

H. CLOSTERMANN Jph BAYLE
CLOSTERMANN
— & —
BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
Le magasin le plus assorti à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "Articles 5 Cents" [illegible]
[illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible] CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candi à la crème,
Toute espèce de Candi rouges,
Candi Gomme,
Candi sucre (Horehound),
Candi Rose,
Noix, Bonbons,
Pâtes de Réglisse américaine,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolat,
Dragées,
Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX
Unis et simples,
GATEAUX DE MARIAGE,
faits et garnis selon le goût désiré.

En magasin toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Cornets de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles de papier,
Fleurs de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornets de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qui seront vendus au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS

Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE;
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works!

ROMAN CANDLES
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SALON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.
BON TON, SANTA CLAUS
CASH PRIZE BOX, NOVELTIES,
LITTLE SHOO FLY, SHOO FLY
A vendre par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er oct 1872—1m PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

[illegible] JANVIER [illegible]

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, ont lieu tous les jours [illegible] dans les bureaux de la compagnie.
CHAS. T. HOWARD & CO.
Directeurs
Rue St-Charles [illegible] Nlle-Orléans.
[illegible] le 10 Janvier 1873
[illegible] PERALTA,
[illegible] ADAM GIFFEN,
Commissaires.
[illegible]

RAPPORT TRIMESTRIEL
—DE LA—
Banque Nationale de l'Etat.
(SYSTÈME MUTUEL.)
ETAT A LA CLOTURE DES AFFAIRES, LE 31 décembre 1872.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

CHAS. J. C. DUPUY, Caissier.

DIVIDENDE DÉCLARÉ.
Actionnaires, 5 pour cent, pour trois mois.
Déposants, 1 pour cent, pour trois mois.
SAMUEL H. KENNEDY, président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
21 déc—1m 2lyd

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'EPARGNE NATIONALE
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS
No 182 Rue du Canal.
EN FACE DE LA RUE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
L'intérêt accordé est de six pour cent.
C. D. STURTEVANT, A. FAILLET,
Caissier. Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 4 janv—1m

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,
A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.
Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

LES personnes qui désirent s'assurer sur la vie trouveront que cette Compagnie émet des polices garantissant de la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix qu'aucune autre compagnie. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.
JAMES H. LOW,
1 déc 3mPP Président.

LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE,
Au No. 120 de la rue de la Commune,

Partage ses profits, au comptant, avec les personnes qui s'assurent chez elle ou leur accorde la réfaction (rebate) régulière de prime, à leur gré. Elle assure contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, et paie ses pertes de mer à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.
[illegible]

M. BUCKLEY,
Horlogerie,
Au No 6 de la rue du Camp.

VEND des MONTRES américaines, anglaises et suisses, en or et en argent et du meilleur des fabriques, de BIJOUTERIE FINE, de l'ARGENTERIE, et des LUNETTES de Paris. en argent et en acier, qu'il vend à bas prix. Il se charge de remonter des diamants et de réparer les bijoux.
[illegible]

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.

Cabinet et domicile, No [illegible] rue Dumaine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant, les procédés [illegible]
1déc—6m PP

Le Collège Commercial de Dolbear
EST ouvert de [illegible] du matin à [illegible] du soir. Les élèves [illegible] l'écriture, [illegible] les langues [illegible] et d'écriture [illegible].